

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

DECEMBRE 2020

NUMÉRO 87



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE



<https://www.accrepa.fr>



accrepa



ONELIGHT EVO HD

la nouvelle référence pour le fourgon!



Onelight EVO HD 60 Platinum
LxPxH: 68x60x15 cm / 7,7 kg



Onelight EVO HD 60 Ultrawhite
LxPxH: 68x60x15 cm / 7,7 kg

- Conçue pour le fourgon, hauteur repliée 15 cm
- Disponible en versions Ultrawhite ou Platinum
- Platine spéciale fourgon de série*
- Faible consommation d'énergie
- Options principales** :
 - LNB Twin
 - SKEW Auto GPS single ou twin

Cette nouvelle gamme d'antennes automatiques fabriquée en France est incontestablement la plus adaptée aux fourgons. Grâce à sa parabole perforée de centaine de petits trous, elle résiste au vent.

Sa conception particulière – 15 cm de haut avec sa platine d'adaptation pour fourgon montée de série – ainsi que sa mécanique éprouvée en font également la plus économique en consommation du marché, et son système SDP débrayable la protégera en cas de bourrasque inattendue.

Alden est le seul fabricant d'antennes satellites pour véhicules de loisirs à développer ses propres systèmes certifiés tout en un : il suffit de choisir entre le démodulateur Satmatic HD Auto ou le TV AIO HD Auto pour piloter facilement son antenne automatique.



Démodulateur SATMATIC HD FRANSAT Auto

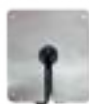
Spécialement conçu pour les véhicules de loisirs, sans doute le meilleur démodulateur du marché. Ses caractéristiques uniques et son pilotage intégré en font un produit exclusif.



TV AIO SATMATIC HD FRANSAT Auto

En intégrant tous les éléments nécessaires à la réception de la télévision par satellite (démodulateurs, pilotage d'antennes automatiques), Alden a fait un grand pas vers la simplicité.

*DE SÉRIE :



Platine d'adaptation pour fourgon de série.
Pour une installation optimale sur le toit du fourgon.



SKEWMATIC GPS
Système hybride permettant d'optimiser automatiquement la polarisation du LNB afin de bénéficier d'une réception idéale même dans des conditions dégradées.



TWIN LNB
Regarder différents programmes sur deux TV en même temps.



LE MOT DU PRÉSIDENT,

Mes Chers amis,

Nous commençons à voir le bout du tunnel qui va, j'en suis certain, nous permettre de nous revoir bientôt.

Sur la « Goélette » de l'ACcRéPa nous devons tous ensemble hisser la grand voile pour aller, en 2021, vers le soleil et les alizés. Si nous avons encore du mauvais temps nous réduirons la voilure mais nous passerons seulement si nous restons tous à bord.

Je compte sur vous pour continuer cette belle aventure.

Nous ne pourrons pas nous retrouver pour la Galette de Rois, la réservation de la salle n'est pas possible .

La fin d'année approche et nous pourrons retrouver nos proches et nos amis pour les fêtes de Noël et de la St Sylvestre.

Il n'y aura pas de confettis ni de serpentins mais nous n'aurons pas de regret pour dire adieu à cette maudite année.

Votre nouveau Président ainsi que tous les membres du bureau vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et que 2021 soit celle du bonheur pour vous et vos proches.

Prenez soin de vous, et à bientôt.

Avec toute mon amitié.

André Coste



VENTE CAMPING-CARS NEUFS & OCCASIONS - ACCESSOIRES / REPARATIONS TOUTES MARQUES

4 CONCESSIONS EN FRANCE POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR

POUR SES 19 ANS, CARLOS LOISIRS VOUS INVITE À DÉCOUVRIR SES SÉRIES LIMITÉES SURÉQUIPÉES.

- Grand déstockage sur modèles 2020 encore disponibles en stock avec des remises de - 3000 € à -10000 €
- Dépôt vente gratuit de votre véhicule, voir conditions sur place.

ENEZ DÉCOUVRIR NOS NOUVEAUTÉS 2021 Un large choix de camping-car sur un parc de 10 000 m²

A noter notre présence au **Salon VDL** au Bourget
du 26/09 au 04/10/2020



Nos véhicules sont visibles sur l'ancien point de vente Essonne Caravanes.



VOTRE PROCHAINE CONCESSION !

42 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 91310 LONGPONT SUR ORGE - TEL 01 69 01 13 02

HORAIRES D'OUVERTURES : DU MARDI OU SAMEDI DE 9H30 à 12H et de 14H à 19H



ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées
Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires
Réservé aux membres de l'ACcRéPa

Association Camping-Cariste Région Parisienne

17 Avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES

 **06.66.88.13.66**

Courriel : **president@accropa.fr** Site Internet : **https://accropa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Pontivy
sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN

AMI RESEAU

BRETIGNY GARAGE

CARLOS LOISIRS 91

ESPACE LOISIRS

FRANCE PASSION

FRANSSEN

IMC CREATIONS

MATELAS CAMPING-CAR

ORCADA

PASS CAMPING CAR

SALAISONS DE PRADELLES

WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .

SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Les Sorties

- Sorties FFACCC et autres clubs 8
- Sorties ACcRéPa 9
- Sortie neige au Gd Bornand (74)..... 10
- Séjour à Agay (83)..... 12
- Sortie de Printemps..... 14
- La pêche à Seraincourt (95) 16
- Au fil de l'eau 18
- Les grandes marées au Croisic (44)..... 20
- Petite balade à vélo..... 22
- Réveillon au Melrose cabaret 24

Lettre aux adhérents.....	29
---------------------------	----

Carnet de Voyage

- Séjour au Croisic..... 36

Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa	41
Conditions générales.....	42



RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.

Verrous IMC

Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations®

Fabriqués en France

Fermez-vous Aussi de l'Intérieur !

Verrou Fourgon Porte Latérale ou Arrière !

Nouveau Verrou Coffre Intégré !

www.imc-creations.com

Coordonnées GPS: Latitude: 44.77594° Longitude: 1.88788°

N88

PRADELLES Haute - Loire

BIENVENUE

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'aire de la salaison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'aire de la salaison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'aire de la salaison est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau» Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Vous remercions.» Bob du 64

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAIISON

43

Pradelles

www.salaisons-de-pradelles.fr

Commandez en ligne !

Matelas

camping-car.com

CHOISISSEZ VOTRE MATELAS POUR des NUITS de RÊVE

COMMANDEZ AUSSI Sur-matelas, Drap housse, protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE

N°1 DU CONFORT EN CAMPING-CAR

www.matelas-camping-car.com

02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2020,
sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale en 2021



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



André COSTE



Jean-Claude MOUFFLE



Claudine COUSIN



Brigitte LE CALVEZ



Jean-Paul SILVESTRI



Josiane ORGUE

André COSTE	Président	06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	06.79.20.59.95	claudinecous1@gmail.com
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	06.08.06.08.01	brigittecalvez@hotmail.com
Jean Paul SILVESTRI	Chargé de Publicité Délégué FFACCC	06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr
Josiane ORGUE	Coordinatrice des sorties	06.27.42.03.19	renejosiane.orgue@gmail.com



Sorties FFACCC et autres Clubs année 2021

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au Royal camping	18 février au 31 mars	Agay (83)	CCC EST
C.A. de la FFACCC			CCCRA
Parade vénitienne	juin	Chanaz (74)	CCCRA
Circuit	5 au 23 juin	Hongrie	Theulier Voyages et CCCRA
Sortie Paris	28 août au 4 septembre	Paris	FFACCC et CCCRA
Salon VDL	Fin septembre	Le Bourget (93)	FFACCC
Forum des voyages	novembre	AUTUN (71)	CCC RA
C.A. et A.G. FFACCC	novembre	AUTUN (71)	CCC RA

Sorties FFACCC et autres Clubs année 2022

Circuit	2 au 26 juillet 2022	Roumanie	Pan Travel et CCCRA
---------	----------------------	----------	---------------------

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2021

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	10 au 17 janvier	Le Grand Bornand (74)	J-Jacques MANGEANT
Galette des Rois	17 ou 24 janvier ANNULEE	Les Choux (45)	Le bureau
Sortie Printemps	27 au 29 mars	Au Tréport (76)	Equipages MOUFFLE et SILVESTRI
Sortie Pêche	24 au 26 avril	Seraincourt (95)	Equipages VERNONIS et TOUCHART
Au fil de l'eau	18 au 26 juin	Entre Lot et Corrèze	Equipages ORGUE et LAMBERT
Les grandes marées	7 au 11 septembre	Le Croisic (44)	Equipage LECARDINAL-COSTE
Petite balade à vélo	14 au 23 septembre	Iles de Ré et Oléron	Equipages COSTE et CREPIN
Assemblée Générale	20 et 21 novembre	Soligny la Trappe (61)	Le bureau
Saint Sylvestre au Melrose Cabaret	31 décembre	Condé s/Huisne (61)	Equipage LECARDINAL-COSTE



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez Josiane ORGUE  au 06.27.42.03.19 afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.



CONTRAT de VENTE



SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

Du dimanche 10 au dimanche 17 janvier 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes.....

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme.			312.00 €
Forfait par animal domestique	18.90 €		
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 31 décembre 2020
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC maxi : 10

Inscription et renseignements :
Martine et Jean-Jacques MANGEANT
29 rue du Général de Gaulle
37530 CHARGÉ

Portable : 06.62.62.69.98 ou fixe : 02.47.57.17.15
E-mail : jjmmm37@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 31 jours et sous réserve du paiement de 6 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :
- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

DU DIMANCHE 10 AU DIMANCHE 17 JANVIER 2021

Organisée par Martine et Jean-Jacques MANGEANT

Arriver au camping le dimanche 10 janvier avant 12h ou de 14h à 16h30 :

Camping caravaneige L'Escale

33 chemin du plein air

74450 LE GRAND BORNAND

G.P.S. : N 45°56'26'' - E 6°25'40.3''

Le camping est dans le village à 300 mètres du centre ville, 900 mètres d'altitude et 30 km d'Annecy par une route facile et bien déneigée l'hiver.

Cependant en cas de chute de neige à l'arrivée, il est **recommandé** d'avoir une paire de chaines dans le véhicule.

Au camping vous aurez un emplacement individuel avec branchement électrique (10 A)

A disposition les sanitaires tous proches avec douches, bacs à vaisselle, lave linge, vidange des cassettes et vidange des eaux grises à l'extérieur.

Nos camping-cars serviront seulement de cuisine et dortoir.

Le camping met à notre disposition une salle privée avec T.V. pour : nos apéritifs, réunions de groupe, jeux... ainsi qu'un accès à la piscine chauffée (prévoir le maillot de bain) et la wifi gratuitement.

Nous disposons de deux autres salles pour déposer et sécher les vêtements, les chaussures et les skis.

Le camping nous assure le déneigement ainsi que la ville et tient également un dépôt de bouteilles de gaz à la réception.

Le forfait de la semaine (7 nuitées) pour deux personnes, un emplacement camping-car, électricité (10 A), le pot d'accueil et le pot de départ, s'élève à **312 EUROS**.

Pour les animaux domestiques, il y a un supplément de 2.70 € par jour à ajouter au forfait soit **18.90 €**

Reste à votre charge selon les désirs de chacun :

- * Sortie raquettes (prévoir de bonnes chaussures)
- * Locations de raquettes, bâtons, skis alpins ou de fond dans les magasins tous proches.
- * Location de patins à glace (patinoire)
- * Promenade possible avec le bus gratuit à la sortie du camping ou à la station routière à 200 mètres pour vous rendre en ville ou à LA CLUSAZ ou au vieux village du chinaillon etc...
- * Cette année, pour cause de Covid, le repas au restaurant et la soirée pizza ne sont pas comprises dans la prestation. Si cela est possible, nous pourrions le faire avec un règlement individuel.

En fonction des motivations de chacun, nous déciderons du planning de la semaine ensemble.

Fin du séjour et départ le dimanche 17 janvier 2021 avant 12 heures.

Offre limitée à 10 camping-cars.





CONTRAT DE VENTE

AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING

du 18 février au 31 mars 2021



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :
 Madame - Nom / Prénom :
 Adresse :
 Code postal : - Ville :
 N° adht FFACCC : - Club :
 Téléphone fixe : - Portable :
 Adresse E-mail : @
 Immatriculation CC : - Longueur : m.
 Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Forfait réservation d'une semaine par équipage : 12,00 €
- Semaine supplémentaire : 10,00 €
- Adhérents directs à la FFACCC (UCCF) : 10,00 € par semaine et par équipage
- Total : € --> 1^{er} chèque à libeller au nom du CCC Est

Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 € --> 2^{me} chèque à libeller au nom du CCC Est

Tarif journalier du camping à régler sur place au Royal Camping :

- 1 ou 2 personnes : 16,00 € y compris branchement électrique (8 ampères)
- Personne supplémentaire : 3,00 €
- 1 voiture ou 1 remorque : 3,00 €
- 1 voiture + 1 remorque : 5,00 €
- Taxe de séjour : 0,22 € par jour et par personne

Périodes concernées :

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 18 au 25 février 2021			
Du 25 février au 4 mars 2021			
Du 4 au 11 mars 2021			
Du 11 au 18 mars 2021			
Du 18 au 25 mars 2021			
Du 25 au 31 mars 2021			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les pourboires, les assurances "annulation et rapatriement" etc.

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐
 Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

ou : ☐ Je souscris, au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par Internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

* Tarif 2018 : 2,4 % du prix du voyage

Intolérances alimentaires :

☐

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :
 Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :
 Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT
avant le 25 janvier 2021
 accompagné des 2 chèques à
 l'ordre du CCC Est à :
M. LAMARCHE Patrick
20 Quai Mavia
70100 - GRAY
 Tél : 03 84 65 56 09
 Mob : 06 76 70 73 34
 E-mail :
 patrickcccest@gmail.com
 Nbre CC mini : 15
 Nbre de CC maxi : 30

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association. Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

A

Le :

Signature du participant

A

Le :

Signature du Club

Séjours ouverts à l'ensemble des adhérents de la FFACCC**AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING**

du 18 février au 31 mars 2021

SÉJOUR OUVERT A TOUS LES ADHÉRENTS FFACCC et FICM.

Adresse : **ROYAL CAMPING - Camp Long**
 Rue Marie-Louise Robinson
83530 - AGAY

Coordonnées GPS : **N 43° 25' 12" - E 06° 51' 25"**Organisateurs : **Françoise et Patrick Lamarche**

Inscriptions à adresser à :
M. LAMARCHE Patrick
 20 Quai Mavia
70100 - GRAY

Tél : **03 84 65 56 09 - 06 76 70 73 34**E-mail : **patrickcccest@gmail.com**Participation :**Chèque 01** : Réservation d'une semaine , par équipage : 12,00 €

Semaine supplémentaire : 10,00 €

Adhérent direct à la FFACCC (UCCF), par semaine et par équipage : 10,00 €

Chèque 02 : Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 €**Ces deux chèques sont à libeller à l'ordre du CCC Est**Tarif journalier du camping - à payer sur site :

1 ou 2 personnes, avec branchement électrique (6 ampères): 16,00 €

Personne supplémentaire : 3,00 €

1 voiture ou 1 remorque : 3,00 €

1 voiture + 1 remorque : 5,00 €

Taxe de séjour par jour et par personne : 0,22 €

Le règlement total du séjour s'effectuera le lendemain de l'arrivée.

Vous serez contactés en cas de mise sur liste d'attente.

En considérant les emplacements disponibles, la durée du séjour
 est au minimum de : 8 jours (7 nuitées)



Attention : veuillez à bien renseigner **toutes** les rubriques
 du contrat de vente





CONTRAT de VENTE



SORTIE DE PRINTEMPS

Du 27 au 29 mars 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme.	84 €		
Prolongation du lundi 29 mars	8 €		
Stationnement (forfait par camping-car)			24 €
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT

Avant le : 31 janvier 2021
 Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
 ACCREPA
 Nb de CC mini : 15 maxi : 20
 Inscription et renseignement :
 Jean-Claude et Evelyne MOUFFLE
 22, rue de Fretay
 91140 VILLEJUST
 Portable : 06.59.84.83.08
 E-mail : moufflejc@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 30% du prix du séjour, de 21 à 5 jours 90% du prix, moins de 5 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

Sortie de printemps

Du 27 au 29 mars 2021

Organisée par Jean-Claude et Evelyne MOUFFLE & Jean Paul et Marie-Hélène SILVESTRI

Vendredi 26 mars :

A partir de 16h30.

Rendez vous à l'aire de camping-car à Mers-les-Bains, (parking avec électricité.)

35, chemin de la petite allée, 80350 Mers les Bains

N: 50° 3' 43.91 '' E: 1° 24' 8.2''

Pot d'accueil. Briefing

Samedi 27/3: Visite commentée du château (Louis Philippe) à Eu et de la Collégiale

Retour à l'aire de Camping-Car. Repas dans les C.C.

Après-midi libre, balades à pied en bord de mer et falaise.

(Pour les non marcheurs, ne pas oublier les vélos, ou transport en commun)

Le soir, Apéritif avec buffet campagnard sous chapiteau.

(Apporter tables, chaises et couverts.)

(Terrine de campagne, saucisson à l'ail, saucisson sec, andouille de campagne, Crudités, rosbeef et rôti de porc, salade et fromage. Eau, vin.)



Dimanche 28/3: En petit train visite commentée de Mers les bains et du Tréport.

Visite du Kahl-Burg

(blockhaus construit dans la falaise sur quatre étages)

Déjeuner dans restaurant panoramique

Promenade en mer

Suite de la visite en petit train des trois villes sœurs (Le Tréport, Eu, Mers.)

Apéritif de fin de week-end.

Lundi 29/3:

Prolongation

Départ en CC pour le musée des traditions verrières,

Stationnement sur place.

Visite du musée avec souffleur de verre.

Fin et dislocation





CONTRAT de VENTE

LA PECHE A SERAINCOURT (95)

Les 24, 25 et 26 AVRIL 2021



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | En cas d'urgence... | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Montant de la sortie hors pêche	35 €		
Supplément pêcheur	35 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le : 31 janvier 2021

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

ACCREPA

Nb de CC mini : 25 maxi : 35

Inscription et renseignements :

Daniel et Françoise VERNONIS

10 A, Quai de la Marine

93450 ILE SAINT DENIS

Portable : 06.46.36.22.01

E-mail : dfvernois@live.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 20 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 20 €, de 30 à 21 jours 25% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LE PÊCHEUR ACCRÉPIEN



Rendez-vous aux Etangs du Val de Rueil
à Seraincourt (95)

Point GPS : 49°02'46,2" N - 1°52'33,3" E

PARTICIPEZ A NOTRE GRAND CONCOURS ANNUEL QUI AURA LIEU

LES 24, 25, 26 AVRIL 2021



La sortie organisée par les équipages Vernois et
Touchart est limitée à 35 camping-cars.

PROGRAMME DU WEEK-END :

Vendredi	Arrivée à partir de 17 h
Samedi	Journée de pêche de 7 h à 19 h Repas traiteur dans la salle le soir
Dimanche	Pêche à nouveau pour les mordus Retour à la maison dimanche ou lundi matin.

PÊCHE OUVERTE À TOUS...

Informations :

- Venir avec sa canne à pêche.
- Pas de limite dans le nombre de prises de truites.
- Nous vous conseillons de vous munir de vos appâts (teignes, vers de farine...)

Une salle peut accueillir les joueurs de cartes.

Si vous souhaitez passer un excellent week-end entre copains,
renvoyez le bulletin d'inscription avant le **31 janvier 2021**



CONTRAT de VENTE



AU FIL DE L'EAU (2)

Du 18 au 26 JUIN 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme.	270 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 31 janvier 2021
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 15 maxi : 20

Inscription et renseignement :
René et Josiane ORGUE
80, rue du Général de Gaulle
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Portable : 06.11.84.74.82
E-mail : rene.orgue@live.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 30 €, de 30 à 21 jours 15% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

AU FIL DE L'EAU (2)

ENTRE « LOT ET CORRÈZE »

Du 19 au 27 juin 2021



Organisateurs : Josiane et René ORGUE & Monique et Alain LAMBERT

- Vendredi 18 juin A partir de 15 h.
CAHORS : rendez-vous au parking CHARTREUX
 G.P.S. : N 44°26'19.27" - E 1°26'27.22"
 19 h. Apéritif de bienvenue
- Samedi 19 juin **SAINT-CIRQ-LAPOPIE** :
 Balade sur le Lot
 Restaurant le midi
- Dimanche 20 juin **CAHORS** : Visite de la maison de l'eau
 Cahors en petit train
 Fête de l'eau
- Lundi 21 juin **LACAVE** : visite des grottes
ROCAMADOUR : Camping Paradis du campeur
 Théâtre du Rocher
- Mardi 22 juin **ROCAMADOUR** :
 Journée à la ferme La Borie d'Imbert
 De la traite des chèvres au Cabecou
- Mercredi 23 juin **MARTEL** : marché
 Visite de la ville aux 7 tours
ALVIGNAC : Casino avec snacking
 Nuit sur place
- Jeudi 24 juin **GRAMAT** : démonstration du dressage
 des chiens de la gendarmerie au Centre cynophile.
GAGNAC :
 19 h. Restaurant de « L'Auberge du Vieux Port »
- Vendredi 25 juin **CHASTANG** : visite du barrage
 (Pour la sécurité : tenue exigée pantalon et
 chaussures fermées)
SERVIERES LE CHÂTEAU :
 Apéritif et nuit au Lac de Feyt
- Samedi 26 juin **TULLE** : matin visite de la manufacture
 d'accordéons MAUGEIN
 Après-midi : pêche à la mouche
 Soir : restaurant au Moulin de Lachaud
- Dimanche 27 juin Dislocation



Prix de la sortie : **270 €** par personne

Copie recto-verso des cartes d'identité à joindre au contrat de vente
 (obligatoire pour la réservation de la visite du barrage).



CONTRAT de VENTE



LES GRANDES MAREES AU CROISIC (44)

Du 7 au 11 SEPTEMBRE 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | En cas d'urgence... | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait de la sortie	15 €		
Nuitées à régler au camping : 13 € par nuit			
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 31 janvier 2021
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 15 maxi : 25
Inscription et renseignements :
André COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES
Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



LES GRANDES MAREES AU CROISIC

SORTIE DU 7 AU 11 SEPTEMBRE 2021

Organisateur : Equipage COSTE/LECARDINAL

AU CAMPING "LE PARADIS"

Chemin Turballo

44490 LE CROISIC

Nous réserverons des emplacements à l'annexe du camping, comme la dernière fois pour ceux qui étaient venus. On emmènera un barnum afin de s'y retrouver et de prendre nos repas en commun sans obligation bien sûr.



Montant de la nuitée (électricité comprise) : **13 €** environ

Chaque équipage réglera directement à l'accueil en fonction du nombre de nuits que vous aurez choisi.

Nous irons à la pêche aux coquillages, ramasser des moules, pêcher des éperlans....

N'oubliez pas vos barbecues...

Sur place nous déciderons des visites que l'on voudra faire (Aquarium, visite des marais salants...). Nous irons aussi au restaurant pour ceux qui le voudront...

Vous pourrez rester le temps que vous voudrez

N'oubliez pas vos vélos pour découvrir les environs.

PROGRAMME :

**ACCUEIL DES EQUIPAGES : LE 7 SEPTEMBRE 2021
A PARTIR DE 16 HEURES**

Apéritif de bienvenue

Activités : en fonction de nos envies

Dislocation : A votre convenance...

Dédé et Janine





CONTRAT de VENTE



PETITE BALADE A VELO ENTRE DEUX ILES

Du 14 au 23 SEPTEMBRE 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | En cas d'urgence... | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme : 260 €			
Acompte non remboursable (1 ^{er} chèque)	30 €		
Solde à payer (2 ^{ème} chèque)	230 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 31 janvier 2021
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 20 maxi : 25
Inscription et renseignements :
André COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES
Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* **tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage**

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 30 €, de 30 à 21 jours 25% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

PETITE BALADE A VELO ENTRE DEUX ILES

Du 14 au 23 septembre 2021

Organisateurs : André COSTE et Janine & Roland et Josette CREPIN

Mardi 14 septembre

Arrivée des participants au terrain de camping municipal à partir de 16h.

Pot d'accueil.

Camping municipal « LES REMPARTS » Saint-Martin-de-Ré

Mercredi 15 septembre

Randonnée à vélo en direction de « LOIX » vers les marais salants.

Aller-retour 20km environ

Après-midi : jeux divers

Jeudi 16 septembre

Marché de « La Flotte » (très beau marché ouvert jusqu'à 13h)

Après-midi : balade à vélo en direction de « La Noue »

Boucle de 20 km environ

Vendredi 17 septembre

Visite de la réserve naturelle de « Lilleau des Niges »

et de l'écomusée des marais salants

Pique-nique le midi ou repas au restaurant « à définir »

Aller-retour en C.C. ou à vélo...

Samedi 18 septembre

Matinée libre : repas en commun le midi (grillades divers)

Jeux divers l'après-midi

Départ pour le terrain de camping en direction de l'île d'Oléron « Camping Au Bon Air »

Dimanche 19 septembre

Visite de la ville fortifiée de BROUAGE

Départ en fin de journée pour le camping de l'OCEAN à Dolus d'Oléron

Lundi 20 septembre

Balade à vélo en direction de la COTINIERE le matin et le pont de l'île d'Oléron l'après-midi
le soir : soirée fruits de mer au camping.

Mardi 21 septembre

Départ pour le phare de CHASSIRON sur le parking ;

midi repas au restaurant

Après-midi balade à vélo ou à pied.

Le soir départ pour le camping de Saint Denis d'Oléron (à 3 Km)

Mercredi 22 septembre

Journée libre sur le camping :

le soir départ pour le camping de saint Trojan.

Jeudi 23 septembre

Balade en petit train et le soir repas de clôture.



**PRIX DE LA SORTIE PREVISIONNELLE : 260€ /PERSONNE
ACOMPTE DE 30€ /PERSONNE (NON REMBOURSABLE)**



CONTRAT de VENTE



REVEILLON ST SYLVESTRE AU MELROSE CABARET

Le vendredi 31 DECEMBRE 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Soirée CABARET	150 €		
Repas du lendemain	35 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner **IMPERATIVEMENT**

Avant le : 31 janvier 2021
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

ACCREPA

Nb de CC mini : 15 maxi : 20

Inscription et renseignement :

André COSTE

17 avenue de Lattre de Tassigny

56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66

E-mail : costandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 35 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier

en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 35 €,

de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par

l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À.....

Signature de l'adhérent

Le.....

À.....

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



REVEILLON SAINT-SYLVESTRE

VENDREDI 31 DECEMBRE 2021

Cocktail de la Saint-Sylvestre et sa coupelle de cinq amusettes :

Finger asperges vertes, Blinis de saumon fumé,
Tartelettes pommes boudin blanc,
Bonbon de foie gras chaud, Cannelé chèvre et menthe fraîche



Foie gras de canard cuit au torchon,
Confiture de figues et brioche tiède
Avec son verre de Monbazillac

Filet de daurade poêlé, caviar de courgettes,
Girolles et pesto

Sorbet avec ou sans alcool

Filet de bœuf rôti, jus corsé à la praline rose,
Légumes oubliés et purée de vitelottes

Pont L'Evêque, chèvre chaud au poivre sur toast, Comté
Salade aux fruits secs et petit pain aux noix tièdes

Trilogie de la Saint Sylvestre :
Finger citron meringué, carré chocolat blanc et fraise, parfait meringue pistache et cassis

Café

½ bouteille de champagne par personne incluse

Côte de Bourg et eau minérale à discrétion pendant le repas

**Soupe à l'oignon servie
pendant la nuit dansante**

MELROSE CABARET – Au cœur du Perche...

SAISON 2021-2022

www.melrose-cabaret.fr – 02 61 71 97 06



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS

R.C.S EVREUX 792 414 724

MAD Suspension Systems

**MAX COMFORT.
MAX CONTROL.
MAX SAFETY.**

Votre camping-car peut vous donner encore plus de plaisir dès aujourd'hui !
Les suspensions MAD ont été reconnues la marque ayant la plus large gamme de produits

www.franssen-loisirs.fr
contact@franssen-loisirs.fr
Tel 02.51.52.26.57

LE VOYAGE LE PLUS SÛR est aussi le plus beau...

VÉRINS AVEC
MISE À NIVEAU AUTOMATIQUE

Caler son camping-car, un jeu d'enfant !

INSTALLATEURS FRANSSSEN AGRÉÉS

- **FRANSSSEN-LOISIRS** - 85 240 ST HILAIRE DES LOGES - **02.51.52.26.57**
- **BOUYER AUTOMOBILES** - 85 170 SAINT DENIS LA CHEVASSE - **02.51.41.36.70**
- **CAMPING CAR AUTO SERVICES** - 85 580 TRIAIZE - **02.51.27.72.43**
- **YO REMORQUES** - 35 680 DOMALAIN - **02.99.49.57.99**
- **RSF DIFFUSION** - 63 370 LEMPEDES - **04.73.61.78.75**
- **PASS CAMPING-CAR** 27 140 GISORS - **06.27.85.29.40**
- **CLC JEANNIOT LOISIRS** 70 000 VESOUL - **03.84.76.42.05**
- **CLC BELFORT** - 90 400 SEVENANS - **03.84.56.01.48**
- **CLC CHALON SUR SAONE** - 71 100 LUX - **03.85.90.04.80**
- **NARBONNE ACCESSOIRES MONTBÉLIARD** - 25 600 VIEUX-CHARMONT - **03.81.71.08.85**
- **MDM CAMPING-CARS** - 38 260 LA CÔTE SAINT-ANDRÉ - **04.74.20.44.40**
- **YPOCAMP COCV 17** - 17 300 ROCHEFORT - **05.46.99.02.64**
- **CAMPING-CAR DES HAUTS DE FRANCE** - 59 221 BAUVIN - **06.81.74.93.22**
- **ISACAR** - 74 370 CHARVONNEX - **04.50.60.33.48**

Rendez-vous sur : **www.altago.fr** ou Tél. 02 51 52 26 57



BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr

LETTRE AUX ADHERENTS

SUITE À L'ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PRÉVUE LE 20 NOVEMBRE 2020 À SOLIGNY LA TRAPPE

Chers amis,

Nous venons de passer une année difficile qui nous a permis toutefois de faire trois sorties :

- sortie neige
- La galette
- Les grandes marées

Pour cette dernière sortie les participants m'ont particulièrement touché par leur enthousiasme et leur adhésion à l'élaboration des repas.

Le respect des règles sanitaires nous a permis de passer un bon moment ensemble sans prendre de risque.

Nous avons eu, pendant cette sortie organisée, une réunion de bureau où j'ai proposé ma candidature au poste de Président. Elle a été approuvée par l'ensemble de ses membres.

Nous avons également accepté la candidature de Josiane Orgue au poste de coordinatrice des sorties pour me remplacer.

Je rappelle les dates prévisionnelles des sorties pour l'année 2021.

Sortie neige au grand Bornand (74)du 12 au 17 janvier(Jean-Jacques Mangeant)

Galette des Rois aux Choux (45)les 17 ou 24 janvier. (le bureau)

Sortie de Printemps au Tréportdu 27 au 29 mars.....(équipages Mouffle et Silvestri)

La pêche à Seraincourt (95)du 24 au 26 avril (équipages Vernois et Touchard)

Au fil de l'eau entre lot et Corrèze du 18 au 26 juin(équipages Orgue et Lambert)

Les grandes marées au Croisic (44) du 7 au 11 septembre(Lecardinal-Coste)

Petite balade à vélo entre deux îles du 14 au 23 septembre (équipages Crépin- Coste)

Assemblée générale Soligny la Trappe . . . du 20 au 21 novembre.....(le bureau)

Forum des voyages.....à définir(FFACCC)

St Sylvestre à Melrose Cabaret31 décembre(Lecardinal-Coste)

Il n'y aura pas d'EURO CC en 2021, le prochain aura lieu en 2022.

Nous espérons tous que ce programme ne subira pas le même sort que celui de 2020 mais nous sommes tous, naturellement optimistes.

J'en profite pour remercier Josiane Orgue pour son engagement comme coordinatrice des sorties.

« Petit mot de Josiane »

Je rejoins le bureau de l'ACCREPA, au poste de coordinatrice des voyages. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis adhérente avec mon mari, depuis 2011.

Nous avons participé à quelques sorties, nous avons découvert des régions, mais surtout la convivialité et beaucoup de partage au sein de l'ACCREPA.

Sous l'impulsion de notre très regrettée Jocelyne, nous avons organisé avec grand plaisir, une première sortie en 2018 (LOT/DORDOGNE).

Nous avons programmé une seconde sortie en juin 2020, avant que ce vilain virus vienne nous couper l'herbe sous le pied.

Nous espérons concrétiser notre projet en juin prochain.

Je vous encourage à organiser des sorties, vous pourrez compter sur moi.

L'ACCREPA, est l'affaire de tous, par vos adhésions, vos participations aux sorties, vos propositions et organisations de sorties.

ACCREPALEMENT

Josiane ORGUE

Composition du Conseil d'Administration

Selon la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2020

Président d'Honneur	Raymond Laporte	16 rue du Père André Jarlan 91000 Evry	06.48.43.45.74
Président	André Coste <i>president@accrepa.fr</i>	17 av. de Lattre de Tassigny 56000 Vannes	06.66.88.13.66
Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	Claudine Cousin <i>claudinecous1@gmail.com</i>	13 rue Fabre 91240 Saint Michel sur orge	06.79.20.59.95
Vice-Président Responsable site Internet	Jean-Claude Mouffle <i>moufflejc@gmail.com</i>	22 rue de Fretay 91140 Villejust	06.59.84.83.08
Trésorière	Brigitte Le Calvez <i>brigittelecalvez@hotmail.com</i>	1 impasse Alphonse Daudet 56450 Surzur	06.08.06.08.01
Coordinatrice des sorties	Josiane Orgue <i>renejosiane.orgue@gmail.com</i>	80, rue du Général de Gaulle 91240 Saint Michel sur orge	06.27.42.03.19
Chargé de Publicité Délégué FFACCC	Jean Paul Silvestri <i>jean-paul.silvestri@orange.fr</i>	33 route de Lainville 78440 Montalet le Bois	06.81.55.15.43

CONTROLE DES COMPTES:

Mail reçu d'Elisabeth Guignard qui a vérifié les comptes :

Bonjour,

J'ai procédé à la vérification des comptes :

- concordance entre les encaissements bancaires et les recettes.
- concordance entre les décaissements bancaires et les dépenses.
- vérification de la banque et livret A.

Vu le contexte je n'ai pas procédé aux pointages aléatoires des factures, mais j'ai eu une explication claire et précise à toutes mes demandes.

Je certifie que la comptabilité est tenue avec sérieux et respecte les règles comptables des petites associations.

Fait à Saint Briec de Maunon, le 24 octobre 2020 Elisabeth

GUIGNARD

Pour tout renseignement je reste à ton entière disposition.

A bientôt si le contexte nous le permet. Elisabeth

COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2019-2020

CHARGES			PRODUITS		
STOCK INITIAL		3 302,88 €	STOCK FINAL		3 103,63 €
COTISATIONS		2 468,00 €	COTISATIONS		6 148,00 €
FFACCC	1 470,00 €		Club + Revue	3 675,00 €	
Protection Juridique	900,00 €		FFACCC	1 455,00 €	
Agrément Tourisme	98,00 €		Protection Juridique	891,00 €	
			Agrément Tourisme	97,00 €	
Achat		135,00 €	Plaques Bleues	30,00 €	
CSP Di(usion	135,00 €				
			BOUTIQUE		95,00 €
REVUE		2 408,31 €	Vente AG	- €	
Imprimeur	1 073,69 €		Vente Gale/e	95,00 €	
La Poste	126,00 €				
Papeterie	18,60 €		ANNONCEURS		2 070,00 €
Fotolia			Carlos 2019	190,00 €	
A Payer Imprimeur + F	1 190,02 €		Pradelles	100,00 €	
			ALDEN	450,00 €	
FRAIS ACTIVITES		20 566,11 €	ORCADA	430,00 €	
AG 2019 Soligny	9 203,67 €		AMI RESEAU	300,00 €	
Neige	2 082,66 €		BRETIGNY GARAGE	300,00 €	
Gale/e	2 616,10 €		WATTELLIER	300,00 €	
Retrouvailles	2 981,93 €				
Périgord	3 000,00 €		SALON + Divers		75,00 €
Le Croisic	681,75 €		Entrées	42,00 €	
FRAIS		1 788,79 €	Annul "PEPION"	33,00 €	
Fonctionnement	110,68 €				
Site Internet	26,30 €		ACTIVITES		21 658,58 €
Assurance	151,23 €		AG	9 999,75 €	
Entrées "Salon"	42,00 €		Neige	2 088,90 €	
Dons, Cadeaux	590,00 €		Gale/e	2 853,00 €	
Frais Km + Frais CA	269,20 €		Retrouvailles	2 981,93 €	
Poste			Périgord	3 000,00 €	
Frais Bancaires	120,00 €		le Croisic	735,00 €	
Flamme FFACCC	180,00 €				
2 Barnum	277,78 €		FRAIS FIXES		330,00 €
A Payer Frais Km	21,60 €		Neige	36,00 €	
			Gale/e	144,00 €	
RÉSULTAT		2902,5	LE CROISIC	150,00 €	
			PRODUITS FINANCIERS		91,38
			Intérêts sur livret	91,38	
TOTAL		33571,59	TOTAL		33571,59

Actif			Passif		
			réserves		28 677,94 €
stock		3 103,63 €	bénéfice		2 902,50 €
Boutique	3103,63				
			chèques à payer		1 211,62 €
			Imprimeur	1 190,02 €	
			Rembt km	21,60 €	
Livret A		11 860,28 €			
banque		17 828,15 €			
Total		32 792,06 €	Total		32 792,06 €

MERCI BRIGITTE POUR CE TRES BON TRAVAIL

SITE INTERNET

Bonjour à toutes et tous,

Depuis le début de l'année nous vivons une période exceptionnelle.

Une grande partie de nos sorties a été annulée.

Donc, rien pour compléter le site, j'en ai profité pour modifier la page d'accueil, les bulletins d'inscriptions également ont retrouvé leur place avec la page de description de la sortie, vous constaterez ceci lors de nos prochaines sorties.

Je profite du moment pour vous rappeler que la visualisation du site sur ordinateur n'est pas la même que sur tablette ou mobile, certaines informations, non-indispensables, ne s'affichent pas sur mobile ou tablette.

Les menus également sont différents, à vous de les découvrir.

Menu PC :



Menu mobile :



L'identifiant et le code restent les mêmes pour l'instant.

Je reste à votre disposition pour toute information et vous signale que toute suggestion est bonne, veuillez m'en faire part.

Prenez bien soin de vous.

A bientôt

Jean-Claude

Tél: 06 59 84 83 08

Responsable site internet

accrepa@accrepa.fr

MERCI JEAN-CLAUDE

LES ANNONCEURS

Ils nous assurent, non sans difficulté, un peu de revenus complémentaires.

N'hésitez pas à faire des démarches dans vos départements pour recruter de nouveaux professionnels susceptibles de nous aider. (contactez Jean-Paul qui finalisera les démarches)

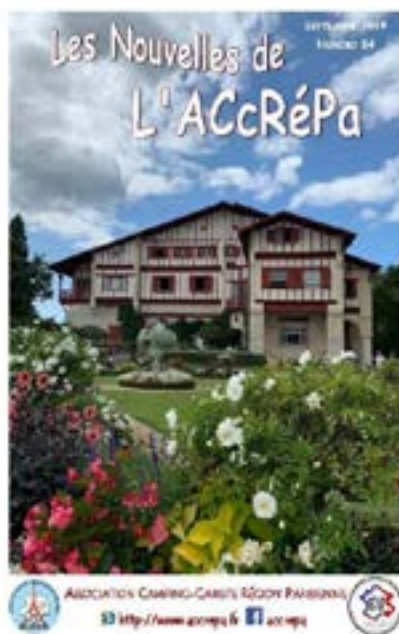
	<u>Tarif 2019</u>	<u>Tarif 2020</u>
ALDEN	450 €	450 €
AMI RESEAU	300 €	300 €
BRETIGNY GARAGE	300 €	300 €
ORCADA	490 €	430 €
SALAISON DE PRADELLES	140 €	100 €
WATTELLIER LOISIR	450 €	300 €

Nous avons diminué , pour certains annonceurs , le tarif de leur page de publicité en raison de la crise sanitaire.

Nous les remercions pour leur fidélité.

Commentaires et suggestions: sur la recherche de sponsors

LA REVUE (un exemple)



Elle est vraiment très belle

MERCI CLAUDINE

Commentaires et suggestions: sur la réalisation et le contenu de cette revue indispensable pour notre club.

J'ai eu la chance de connaître tous les Présidents qui ont, depuis la création de notre club, donné de leur temps pour faire vivre et développer notre association. J'espère ne pas les décevoir en leur succédant.

Merci pour leur dévouement et une petite pensée émue pour ceux qui nous ont quittés.

Un club a besoin de ses fidèles adhérents pour bâtir des projets pour les années à venir.

Nous comptons sur votre ré-adhésion. (rapide)

Nous allons vaincre ce COVID-19 qui nous a « pourri » l'année 2020, et repartir, avec enthousiasme, avec l'équipe qui est au bureau.

Maintenant, nous avons une nouvelle (une gamine) qui saura vous proposer des sorties et trouver j'en suis sûr des volontaires pour en assurer l'organisation.

Nous souhaitons la bienvenue au nouvel équipage : Pierre et Evelyne ROY et retrouvons Nicole et François Liebig avec une grande joie.

MERCI à TOUS

Bien amicalement,

Votre Président (si vous le voulez bien)

André COSTE

TABLEAU DE VOTE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport du Président			
Rapport financier			

Commentaires et suggestions



LA PECHE A PIED AU CROISIC (44) DU 16 AU 20 SEPTEMBRE 2020

Nous sommes donc arrivés mercredi 16 septembre au camping Le Paradis (25 camping-cars)

Premier soir (Mercredi 16)

Apéritif de bienvenue. Ça commence bien. Par contre l'un d'entre nous casse un verre dans le sable et nous étions plusieurs à 4 pattes pour ramasser le verre cassé afin d'éviter les coupures. Ensuite bon déroulement.

Jeudi 17

Pêche aux éperlans pour ceux qui le désirent, promenade le long du bord de mer, ou marche à pied pour les autres.

Au retour, ces messieurs les pêcheurs rentrent un peu mécontents du résultat de leur pêche. En bref, le supermarché nous a dépannés de quelques kilos de poissons, sinon nous aurions eu des portions congrues.

Le déjeuner de midi a été préparé par notre cuisinier, André, qui nous a concocté un plat de moules (35 Kilos) au roquefort, délicieux du reste.

L'après-midi, nous avons nettoyé et vidé les éperlans. Quel régal !!!

Le soir punch offert gentiment par Philippe et Liliane.

Dîner puis dodo.

Vendredi 18

Promenade, pêche, etc.

A midi, friture de nos éperlans pêchés ou achetés la veille, toujours préparés par André. C'était délicieux.

Après ce bon repas, comme toujours, sieste pour certains, promenade ou pêche pour les autres.

Le soir, apéritif à l'espagnol, dîner et dodo.

Samedi 19

De bon matin, Janine et Cathy font les courses. Et tout le monde (ou presque) s'y met pour éplucher les légumes et les coquillages (moules, coques, etc.) et toujours notre André aux fourneaux pour nous préparer la fideoa.

Quelle bonne idée et quel bon repas. Tout le monde est ravi et a bien apprécié, je crois.

Ensuite chacun vaque à ses occupations.

Dernier soir, apéritif, comme toujours très convivial puis dîner soit sous les chapiteaux, soit dans les camping-cars.

Dimanche 20

Préparatifs de départ pour certains, d'autres vont rester encore un peu.

Nous espérons revenir l'année prochaine. Ce fut un très bon petit séjour entre amis.

Nous avons eu la chance d'avoir, la plupart du temps, un beau soleil.

Un grand merci à tous ceux qui se sont investis pour préparer cette agréable escapade.

Donc, à l'année prochaine. Portez-vous bien en respectant les consignes de sécurité.

Encore un grand BRAVO AUX ORGANISATEURS.

Georges et Danièle LUQUIN







Options de gonflage :

- ❑ Valves avec support
- ❑ Manomètres avec ou sans panneau
- ❑ Manomètres panneau Standard ou Spécial Tableau de bord
- ❑ Kits compresseur Haute Résistance

Aussi pour châssis
AL-KO



Ou bien ❑ Kit compresseur avec Réserve d'air

**Suspension pneumatique
auxiliaire arrière**

www.amplo.it



**Systèmes hydrauliques
nivellement automatique**

**Télécommande
sans fil**



**Ressorts Renforcés
pour l'Avant**



Ressorts Renforcés pour l'Arrière :
Ressorts auxiliaires ou ressorts de remplacement



Amortisseurs KONI-FSD

Nouvelle technologie pour
X250/X290 développée aux
Pays-Bas en collaboration
avec CARSUPPORT
Pour l'Avant et l'Arrière
Châssis à lames de ressort
←

Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis **AL-KO** →



Coussins Ø 6"



Renault Master X62 Movano Nissan
NV 400 **Version déportée**



Coussins Ø 8"

Version renforcée



**25 ans d'expérience ! La gamme la
plus étendue disponible actuellement.**

- ❑ Soulage vos lames de ressort et amortisseurs
- ❑ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ❑ Meilleure résistance au vent latéral
- ❑ Diminution de la consommation de carburant
- ❑ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

**Indispensable si grand porte-à-faux,
soute, crochet d'attelage ou porte-moto.**

Version Super Confort Coussins Ø 10"





FRANCE
PASSION



Une étape, une rencontre, un souvenir...

LE GUIDE DES ETAPES EN CAMPING-CAR

Tarif amical
27 € au lieu de 30 €



+ 2050 fermiers,
vignerons et artisans
vous invitent à faire étape

200
nouvelles
étapes

10 000
emplacements
gratuits



Nouveau !

l'Appli mobile GPS France Passion

BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2021

MARS 2021 - PÂQUES 2022

Tarif Amical FFACCC

☐ Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

france-passion.com

Nom

Prénom

Adresse

Email

Je règle 27 € (au lieu de 30 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.
Livraison en Mars 2021. Après Mars, livraison sous 5 jours.

Sourions un peu...

Pour les forts en français. Anne Roumanoff a dit :

- * J'ai postulé pour travailler dans un pressing et ils m'ont dit de repasser demain. Je ne sais pas comment fer.
- * Mieux vaut être une vraie croyante qu'une fausse septique.
- * Une lesbienne qui n'a pas de seins, c'est une homo plate ?
- * Un milliardaire change de Ferrari tous les jours, et un SDF change de porche tous les soirs.
- * J'ai l'intention de vivre éternellement, pour le moment, tout se passe comme prévu.
- * Je me demande si, à moyen terme, le changement climatique finira par avoir des conséquences irréversibles sur les pizzas 4 saisons.
- * Comme dirait Dracula, j'irais bien boire un cou.
- * Quand un crocodile voit une femelle, il Lacoste.
- * Dieu a créé l'homme dix minutes avant la femme pour qu'il ait le temps d'en placer une.
- * Il y a 40 ans, la SNCF présentait le TGV. Grande invention qui permettait aux voyageurs d'arriver plus vite en retard.
- * Soyez gentils avec vos enfants : ayez toujours à l'esprit que ce sont eux qui choisiront votre maison de retraite
- * C'est en se plantant qu'on devient cultivé...



Je vous souhaite
de bonnes fêtes et une
bonne année 2021



@ : president@accrepa.fr

Site : <http://accrepa.fr>

Bulletin d'adhésion 2021

ACCREPA

Brigitte LE CALVEZ
(Trésorière)

1, impasse Alphonse DAUDET

56450 SURZUR

Tél : 06.08.06.08.01

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Email :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON Année(s) :

Comment nous avez-vous connus ?

Loisirs : Attentes :

Quel type d'aide pouvez-vous nous apporter ? :

J'adhère à l'Association (ACCREPA), affiliée à la
FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.)

Adhésion au Club.....	35.00 €
Cotisation à la FFACCC..... à déduire si vous appartenez déjà en 2021 à un club de la FFACCC	16.00 €
Cotisation à la Protection juridique Obligatoire contrat groupe	9.00 €
Frais de dossier	10.00 €
TOTAL à régler	70.00 €

Par chèque à l'ordre de « **ACCREPA** » que j'adresse au Club dont l'adresse figure en entête

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite, à l'adresse ci-dessus, et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrepa.fr

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est d'ordre réglementaire, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, le présent document constitue, avec la signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il est donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cessation de contrat, le client et/ou le co-organisateur sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompey 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 16166676.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IM075160204

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction intégrale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Il peut être fait par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou le raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 541-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la Médiation ou de l'arbitrage constituées au sein d'une association de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes : 1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
f) Lorsque cela ne ressort pas du contrat, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de servir et le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adaptation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur ou du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au II de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités d'entrée, les points de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés ou, le cas échéant, de frais de résiliation standard indiqués par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résiliation du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises valent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fait par écrit conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet écrit précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-4 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-4 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes déposées et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'arbitrage dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre d'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 6°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un co-organisateur qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Seul l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, le ou les éléments qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, le part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises relevant d'une référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-4, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière écrite, accompagnée et approuvée, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs conséquences sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et si le voyageur n'accepte pas d'autres prestations, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements reçus en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résiliation appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résiliation du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en outre tenu d'indiquer au prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; il ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve raccourci, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précitées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les causes d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées intervient occasion sans le montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'absence de participant peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars. Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modifié, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat. Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sans de plein droit et le client recouvre le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détournements ou vols de véhicules, des bagages, des espèces, billets de banque, fournitures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyageurs professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui peuvent pour une majorité, il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation amicale, etc.

Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou retourne quel que soit la décision du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, desquels des articles 1302 - 1304 et 1305 du Code Civil. L'opérateur, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incidents, les dérangements, les gènes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces principes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'opérateur un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à retourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont s'est paré.

Mise à Jour le 23/08/2019



CLC WATTELLIER, LE SPÉCIALISTE
DU CAMPING-CAR, DU POIDS-LOURD,
DE LA CARAVANE, DU VAN ET DU FOURGON.



ADRESSE

CLC WATTELLIER
4 RUE DES ACACIAS
60290 RANTIGNY

TÉL. 03 44 28 84 50

sas-wattellier@wattellier.com

GPS : N. 49°20'8.522", E. 2°26'1.017"

NOS MARQUES

**GRAND CHOIX DE VÉHICULES
NEUFS ET D'OCCASION**
ESPACE POIDS-LOURDS

ADRIA



BAVARIA

bürstner

Campérêve

carthago

CHAUSSON

**FLEURETTE
FLORIUM**

LE VOYAGEUR

MORELO

stylevan

sterckeman



MAGASIN CLC ACCESSOIRES

SERVICES DE LOCATION

evasia

WTS Hapee

AIRE DE SERVICE (EAU, ÉLECTRICITÉ ET VIDANGE)



ATELIER AGRÉÉ FIAT PROFESSIONAL

ATELIER MODERNE DE 1 600M² :

ENTRETIEN, CARROSSERIE ET MÉCANIQUE

SAV TOUTES MARQUES

TOUT L'UNIVERS DES VÉHICULES DE LOISIRS



WWW.CLC-LOISIRS.COM



Orcada
voyages

*L'autre façon
de partir
en camping-car*

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM
contact@orcada-voyages.com
04 76 49 17 68

**MERCI DE M'ENVOYER
VOTRE CATALOGUE GRATUITEMENT**

NOM & PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

PORT : _____

EMAIL : _____

CONTACT@ORCADA-VOYAGES.COM - 20 RUE GUSTAVE FLAUBERT 38100 GRENOBLE

ORCADA VOYAGES 20 rue Gustave Flaubert 38100 Grenoble - Tél. 04 76 49 17 68 - Fax. 04 76 22 88 63 - contact@orcada-voyages.com - www.orcada-voyages.com
SAS au capital de 7500 € - RCS Grenoble : 488 509 504 - FR 81 488 509 504 000 11 - Code APE : 7911 Z - Immatriculation n° IM038100834 - Garantie financière : APST - RCP : HISCOX Paris